



Communiquer relevé bancaire d'une sci

Par **jackyelba**, le **21/03/2014** à **18:37**

Bonjour,

Est ce qu'un associé ayant 5% des parts d'une **sci soumise à l'is** est en droit de demander copie des relevés bancaire de cette société sur 10 mois.

En tant que gérant de cette sci avec 95% des parts, puis je refuser de lui communiquer ces relevés bancaires.

Vous remerciant de cette réponse